

ALPES et ViRAGES

www.alpesetvirages.com

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

ARTICLE 6 : assurance

Les voitures devront être couvertes par une assurance responsabilité civile et personnes transportées.

Une police d'assurance sera souscrite par l'organisation pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés aux spectateurs ou à des tiers. Les garanties dommages et vol sont exclues.

ARTICLE 7 : vérifications

L'organisation vérifiera la conformité de la voiture avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Ils pourront refuser le départ à toute voiture non conforme aux règles de sécurité.

ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité de l'organisation.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra en faire usage selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

ARTICLE 9 : déroulement

Cette randonnée **ne comportant aucune notion de vitesse ou de régularité, aucun chronométrage de parcours ne sera effectué.** Seuls des contrôles de passage seront effectués aux points de regroupement. Les horaires sont donnés uniquement à titre indicatif.

Aucune assistance mécanique ou réparation d'aucune sorte ne sera assurée par l'organisation : les participants s'engagent à solliciter leurs propres moyens d'assistance.

Un trophée ALPES et VIRAGES sera remis selon le parcours effectué : **BRONZE** pour 1, 2, 3 ou 4 étapes, **ARGENT** pour 5 ou 6 étapes et **OR** pour 7 étapes.

ARTICLE 10 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

ARTICLE 11 : modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

ARTICLE 12 : annulation

En cas d'annulation de la randonnée "ALPES et ViRAGES 2024", les participants seront intégralement remboursés.

En cas de forfait des participants, **les remboursements des prestations de restauration et d'hôtellerie seront déterminés selon les règlements des établissements. Les honoraires d'organisation** fixés à **200 €** seront intégralement remboursés si l'organisation est informée **avant le 10 septembre 2024**. Pour toute notification ultérieure à cette date, ils resteront acquis à l'organisation.

ALPES et ViRAGES

randonnée sportive pour ALPINE A110

18 - 19 - 20 - 21 septembre 2024



18 - 19 - 20 - 21 septembre 2024

PROGRAMME

4 journées de grand-tourisme en liberté sur les routes des rallyes des Alpes

mercredi 18 septembre

- 09:30** accueil des équipages
- 10:00 - 12:00** 1^{ère} étape (80 km)
Opio, Gréolières, Col de Bleine, Saint Auban, Castellanne
- 14:30 - 19:00** 2^{ème} étape (180 km)
Castellane, Col de Corobin, Digne, Volonne, Embrun

jeudi 19 septembre

- 08:30 - 12:30** 3^{ème} étape (150 km)
Embrun, Col du Lautaret, la Grave, Alpe d'Huez, Venosc
- 14:30 - 19:00** 4^{ème} étape (170 km)
Venosc, Col d'Ornon, Valbonnais, Gap, Embrun

vendredi 20 septembre

- 08:30 - 12:30** 5^{ème} étape (150 km)
Embrun, Col d'Izoard, Briançon, Col de Vars, Jausiers
- 14:30 - 19:00** 6^{ème} étape (190 km)
Jausiers, Cols de Cayolle, des Champs, d'Allos, Embrun

Samedi 21 septembre

- 08:30 - 12:30** 7^{ème} étape (160 km)
Embrun, Lauzet, Jausiers, Col de la Bonette, Castagniers
- 14:30** remise des prix et clôture

18 - 19 - 20 - 21 septembre 2024

REGLEMENT

ARTICLE 1 : présentation

"ALPES et VIRAGES 2024" est une randonnée routière, organisée les 18 - 19 - 20 - 21 septembre 2024, se déroulant sur routes ouvertes à la circulation sans aucune notion de compétition de vitesse ou de régularité. Les équipages recevront au départ un carnet de route portant les indications nécessaires au parcours de l'itinéraire.

ARTICLE 2 : voitures admises

Sont admises les voitures ALPINE A110 des années 2018 à 2024 homologuées pour un usage routier.

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le **minimum de voitures** requises est de **10** et le **maximum de voitures** admises est de **25**.

ARTICLE 3 : engagement

Les droits d'inscription comprennent le carnet de route, les plaques rallye, la restauration (**apéritifs, vins et spiritueux exclus**) ainsi que l'hébergement en hôtel ***, fixés selon le barème ci-après pour 1 voiture, avec 1 ou 2 personnes.

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre	2 personnes 2 chambres
tarif	1 200 €	1 500 €	1 700 €

Possibilité de participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande

Les formulaires d'engagement devront être retournés dûment **remplis et signés**, accompagnés d'une **photographie de la voiture et des droits d'inscription**. La **date limite d'inscription est fixée au 10 septembre 2024**. Toute demande d'engagement non accompagnée de tout ou partie des droits ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part de l'organisation, les droits seront intégralement remboursés.

ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers l'organisation.

Un extincteur et un triangle de pré-signalisation sont obligatoires pour chaque véhicule.

ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et resteront à la charge des participants.

18 - 19 - 20 - 21 septembre 2024 BULLETIN d'INSCRIPTION

EQUIPAGE / CREW

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address

Téléphone - Phone +

mél / e-mail@

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model

Année / Year Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance company

Numéro de contrat / Contract number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre 1 lit 2 lits	2 personnes 2 chambres
tarif	1 200 € <input type="checkbox"/>	1 500 € <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 700 € <input type="checkbox"/>

acompte 200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire sur le compte

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

solde à l'inscription au 10 septembre 2024 au départ
par virement ou chèque par virement ou chèque par chèque ou espèce

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

chèque à l'ordre de : Jean-Luc ARMAGNACQ

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - F R A N C E

18 - 19 - 20 - 21 septembre 2024 BULLETIN d'INSCRIPTION

EQUIPAGE / CREW

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address

Téléphone - Phone +

mél / e-mail@

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model

Année / Year Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance company

Numéro de contrat / Contract number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre 1 lit 2 lits	2 personnes 2 chambres
tarif	1 200 € <input type="checkbox"/>	1 500 € <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 700 € <input type="checkbox"/>

acompte 200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire sur le compte

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

solde à l'inscription au 10 septembre 2024 au départ
par virement ou chèque par virement ou chèque par chèque ou espèce

BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

chèque à l'ordre de : Jean-Luc ARMAGNACQ

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - F R A N C E